



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 19 décembre 1994 — N° 15

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, fait une déclaration concernant le soutien financier du gouvernement aux organismes communautaires oeuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Présentation de projets de loi

M. Landry, ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi :

51	Loi concernant la mise en
oeuvre des accords de commerce international.	

La motion est adoptée.

M. Chevette, leader du gouvernement, au nom de M. Campeau, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi :

52	Loi modifiant la Loi sur la
Caisse de dépôt et placement du Québec.	
La motion est adoptée.	

M. Léonard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi :

56	Loi modifiant de nouveau le
Code de la sécurité routière.	

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Landry, ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, dépose :

Le rapport annuel du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994.
(Dépôt n° 167- 941219)

Le rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1993.
(Dépôt n° 168- 941219)

Mme Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu, dépose :

Une entente sur un échange de renseignements entre le ministère de la Sécurité du revenu et la Société de l'assurance automobile du Québec, et ce, en vertu de l'article 70 de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).
(Dépôt n° 169- 941219)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Une liste de députés appartenant au Parti Québécois qui auraient pris position dans le dossier de la loterie vidéo, accompagnée d'une lettre, en date du 26 août 1994, que M. Serge Ménard, député de Laval-des-Rapides, a expédiée à M. Henley Song, président de l'Association de l'amusement du Québec.
(Dépôt n° 170- 941219)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu) dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 12, 13, 14, 15 et 16 décembre 1994, a étudié en détail le projet de loi :

41
Loi modifiant le Code de
procédure civile et la Loi sur les cours municipales - Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 171- 941219)

M. Baril (Arthabaska) dépose :

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 16 décembre 1994, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

216
Loi concernant D. H. Howden &
Co. Limited - Rapporté avec un amendement au titre.
(Dépôt n° 172- 941219)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

Sont déposés trois extraits de pétition demandant la construction, à Pierrefonds, d'un centre d'études collégiales francophone affilié au cégep Saint-Laurent :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 028 résidents de l'ouest de l'île de Montréal, par M. Williams (Nelligan) ;
(Dépôt n° 173- 941219)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 025 résidents de l'ouest de l'île de Montréal, par M. Marsan (Robert-Baldwin) ;
(Dépôt n° 174- 941219)

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 1 025 résidents de l'ouest de l'île de Montréal, par M. Kelley (Jacques-Cartier).
(Dépôt n° 175- 941219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours de la période de questions, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Mulcair (Chomedey) dépose :

Une série de documents portant sur une demande de la part de Charette Excavation inc., de Saint-Jovite, auprès de la Commission des transports du Québec, en matière du transfert d'un permis de camionnage.
(Dépôt n° 176- 941219)

Avis touchant les travaux des commissions

M. Chevette, leader du gouvernement, convoque :

La Commission des institutions, afin de tenir des consultations particulières dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi 40, Loi sur l'établissement de la liste électorale permanente et modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives.

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de statuer sur diverses affaires courantes ;

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux, notamment les mandats d'initiative.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre de l'Emploi, proposant que le principe du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Harel, ministre de l'Emploi, proposant que le principe du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 17 h 58, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Harel, ministre de l'Emploi, proposant que le principe du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le mardi 20 décembre 1994

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, il est ordonné :

QUE le débat sur le projet de loi 46 soit ajourné et se termine, à la séance du mardi 20 décembre, avec une intervention de la part de l'opposition officielle suivie de la réplique par la Ministre de l'Emploi ; et

QUE l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 20
décembre 1994, à 10 heures.

Par conséquent, à 0 h 40, l'Assemblée s'ajourne au mardi 20 décembre 1994, à 10 heures.

Le Président

ROGER BERTRAND